

« Droit sans frontières » interpelle le politique

Tenir en laisse les multinationales

Michel Egger **Manque de cohérence, absence de vision globale, refus de toute mesure contraignante. La Suisse est à la traîne en matière de régulation des entreprises. Le droit des multinationales à faire des profits prévaut sur leur obligation à respecter les droits humains. Portée par Alliance Sud et plus de 50 organisations, la campagne « Droit sans frontières » veut changer la donne.**

Les sociétés transnationales sont les championnes de la globalisation. Et la Suisse est l'un des centres névralgiques de leur puissance économique, qui n'a cessé de croître avec la libéralisation des marchés. Elle abrite le plus grand nombre de multinationales par habitant au monde. Non seulement des groupes ayant pignon sur rue comme Nestlé ou Novartis, mais aussi d'autres moins connus, attirés par les avantages légaux et fiscaux. Pas loin de 300 « sociétés immigrantes » ont déplacé leur siège vers la Suisse depuis 2003. Des firmes actives en particulier dans des domaines à haut risque social et écologique comme l'extraction minière et le négoce de matières premières.

Un risque et une responsabilité

Toutes ces sociétés ne sont pas des modèles de vertu. Des multinationales ayant leur siège en Suisse sont régulièrement épinglées pour des violations des droits humains et des atteintes à l'environnement dans des pays du Sud. Nombre d'entreprises ont adopté des codes de conduite en matière de responsabilité sociale et environnementale. Elles participent à des initiatives internationales comme le Pacte Mondial de l'ONU. Si cela contribue à améliorer leur image, cela n'empêche pas Glencore de polluer les cours d'eau en République démocratique du Congo, Triumph de bafouer les droits syndicaux aux Philippines et en Thaïlande, ou encore Syngenta de mettre en péril les populations du Sud avec des pesticides interdits en Europe.

Cette forte présence des multinationales constitue pour la Suisse un risque et une responsabilité. Un risque, car leurs abus à l'étranger peuvent entacher sa réputation et l'exposer à des pressions internationales (voir UBS aux Etats-Unis). Une responsabilité, car la promotion des droits humains constitue l'un des piliers de sa politique étrangère. Ainsi que l'affirmait début novembre l'ancien conseiller aux Etats libéral-radical Dick Marty lors de la conférence de presse de lancement de « Droit sans frontières », « la swissness n'est pas qu'une affaire de stabilité économique et de fiscalité attrayante, mais aussi de respect des droits humains ». Selon le cadre de référence défini en 2008 par John Ruggie – l'ancien représentant des Nations unies pour les questions des droits humains et des entreprises – l'obligation de l'Etat de protéger les droits humains

s'étend aux violations commises par les entreprises. Elle implique aussi de faciliter l'accès des victimes à la justice.

Manque de cohérence

La Suisse a aujourd'hui pour tâche de mettre en œuvre ce concept, conformément aux Principes directeurs adoptés en juin dernier par le Conseil des droits de l'homme. Un défi qui se heurte à l'inconsistance et au manque de cohérence de sa politique actuelle en matière de droits humains et d'entreprises. La Confédération opère en effet en ordre dispersé, à travers diverses instances qui répondent à des logiques et priorités différentes : la Division politique IV (« Sécurité humaine ») des Affaires étrangères entend promouvoir les droits humains, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) défend les intérêts de l'économie suisse, la Direction du développement et de la coopération (DDC) cherche à mobiliser les ressources du secteur privé, mais jusqu'ici sans le confronter à des exigences claires. Il serait faux d'affirmer que la Suisse n'a rien fait. Elle a soutenu fortement – financièrement et par des ressources en personnel – les travaux de John Ruggie. Elle s'est engagée dans plusieurs initiatives internationales pour la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, notamment dans le secteur des matières premières.

Des entreprises suisses violent les droits humains et l'environnement dans le monde. Dans la province du Katanga (Congo), quelque 40 000 enfants passent au tamis du cuivre et du cobalt collectés au fond des cours d'eau.

Photo: Meinrad Schade / Action de Carême.



Toutes ces initiatives cependant sont volontaires et juridiquement non contraignantes. Elles n'ont jusqu'ici pas suffi à protéger les populations et la nature contre les abus du secteur privé. Elles ne permettent pas aux personnes lésées d'obtenir réparation. Cet engagement international de la Suisse en faveur des droits humains ne se reflète guère dans sa politique économique. Ici, la liberté du commerce et de l'industrie prévaut. Un bon exemple est la révision des Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales, qui s'est achevée en mai dernier. Le Seco – en charge des négociations – a dit oui à un chapitre sur les droits humains, mais non à tout renforcement des procédures de mise en œuvre qui aurait conduit à une forme de régulation des entreprises. A l'opposé d'Etats comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, il rechigne à se prononcer sur une éventuelle violation des normes, même quand une entreprise refuse de participer à une médiation.

La devise de la Suisse est donc claire : surtout pas de contrainte ni d'obligation de rendre des comptes pour les entreprises. Ainsi que le montre une étude réalisée par Alliance Sud, cette position se reflète dans les réponses du Conseil fédéral aux quelque 85 interventions parlementaires visant, ces quinze dernières années, une responsabilité accrue des entreprises en matière sociale, environnementale et de droits humains. Très peu ont passé la rampe. Motifs ? La crainte d'une perte de compétitivité, le refus de faire cavalier seul, la conviction que les firmes suisses font déjà beaucoup.

Absence de vision

A l'inverse de l'Union européenne et d'autres Etats comme le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Canada, la Suisse ne dispose pas d'une stratégie globale en matière d'économie et de droits humains. Le seul document officiel est un concept très général du Seco sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Son approche consacre l'autorégulation volontaire des firmes et le rôle subsidiaire de l'Etat. Très peu de référence y est faite aux droits humains.

La Suisse est donc loin du cadre de John Ruggie, pour qui le respect de tous les droits humains par les entreprises partout dans le monde n'est pas une simple question de bonne volonté, mais une responsabilité que l'Etat doit exiger de manière pro-active. Deux tâches attendent la Suisse si elle entend le prendre au sérieux. D'une part, elle doit définir une po-

litique nationale conséquente en matière de RSE, à même de résoudre les conflits entre droits humains et intérêts économiques. Il s'agit de créer plus de cohérence entre les approches et activités des différentes instances fédérales. D'autre part, elle doit créer les bases légales nécessaires pour mettre en œuvre les Principes directeurs adoptés par le Conseil des droits de l'homme (voir la pétition « Droit sans frontières »). Aujourd'hui, les maisons mères n'ont pas à répondre des actes de leurs filiales à l'étranger. Un manque que souligne Claude Wild, chef de la Division politique IV (DFAE) : « Alors même que la maison mère profite des bénéfices réalisés par sa filiale, on ne peut pas la rendre responsable des infractions commises par celle-ci. Les maisons mères doivent assumer la responsabilité des activités de leurs filiales – notamment dans le secteur minier¹. »

Question de volonté politique

Des règles contraignantes pour les multinationales sont finalement une question de volonté politique. Défense de la libre entreprise ou non, quand la Suisse veut, elle peut. Ainsi, échaudé par les remous autour de l'installation à Bâle de la société de mercenariat Aegis Defence Services, le Conseil fédéral a en quelques mois concocté un projet de loi visant à interdire la participation d'entreprises de sécurité privée à des conflits armés à l'étranger. Pourquoi ce qui est possible dans ce domaine ne le serait-il pas pour protéger les droits humains et l'environnement quand ils sont menacés par les activités d'entreprises suisses dans des pays en développement ?

1. Action de Carême, Info 3/2011

www.droitsansfrontieres.ch

Dossier électronique du centre de documentation d'Alliance Sud: <http://alliancesud.ch/fr/documentation/dossiers/multinationales>

Signez la pétition !

ph Lancée début novembre, la campagne « Droit sans frontières » est soutenue par plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations de femmes, d'actionnaires et d'environnement, syndicats et groupements d'Eglise. Alliance Sud dirige la coordination.

La campagne exige, dans une pétition, des règles contraignantes pour les multinationales suisses. Le Conseil fédéral et le Parlement sont appelés à faire en sorte que les firmes ayant leur siège en Suisse doivent respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde, y compris chez leurs filiales et fournisseurs.

Aujourd'hui, la politique suisse repose sur l'autorégulation volontaire des entreprises. Le droit suisse considère la maison mère en Suisse et ses filiales à l'étranger comme des entités juridiques indépendantes. Autrement dit, quand une firme contrôlée par Glencore commet des abus au Congo, les victimes ne peuvent en rendre la maison mère à Baar responsable. « Droit sans frontières » veut changer cette situation.

Merci de signer la pétition avec le dépliant encarté ou sous : www.droitsansfrontieres.ch

